

Une convention fut signée mardi 16 décembre entre la [Chambre des Métiers et des Artisans du Gers](#) / T : 05.62.61.22.22, la [Banque Populaire Occitane](#) / T : 05.62.57.63.80 (siège social à Toulouse) et [Socama](#). Cette convention a pour objectif de favoriser le tissu artisanal gersois. Au sein de cette convention "la Chambre s'occupe de l'analyse technique et économique, précise Madeleine Durante, vice présidente de la Socama dans le Gers. Le but est également de protéger le chef d'entreprise, en lui évitant de mauvaises opérations, comme par exemple le surendettement." Les artisans du Gers ont profité de 2 millions d'euros de prêts grâce à la Socama, organisme qui garantie les prêts et investissements de la Banque populaire. www.socama.com www.cma-gers.fr